



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE GÉNÉRALE

GENERALE



Distr.  
GENERALE  
A/36/803  
8 décembre 1981  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

UN DOCUMENT

Trente-sixième session  
Points 49 et 100 de l'ordre du jour

APPLICATION DE LA DECLARATION FAISANT DE L'OCEAN INDIEN UNE ZONE DE PAIX

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1982-1983

Incidences administratives et financières du projet de résolution  
recommandé par la Première Commission (A/36/750, par. 8)

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Mario MARTORELL (Pérou)

1. A sa 67ème séance, le 8 décembre 1981, la Cinquième Commission, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, a examiné l'état, présenté par le Secrétaire général (A/C.5/36/72), des incidences administratives et financières du projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport (A/36/750). Les observations faites par le Comité des conférences conformément à la résolution 35/10 A de l'Assemblée générale sont contenues dans le document A/C.5/36/72/Add.1. Les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ont été présentées oralement par son Président.

2. Les déclarations et les observations faites à la Cinquième Commission au cours de l'examen de ce point sont consignées dans le compte rendu analytique pertinent (A/C.5/36/80, 81).

DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

3. La Cinquième Commission a décidé, sans procéder à un vote, d'informer l'Assemblée générale qu'au cas où elle adopterait le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport (A/36/750), il faudrait prévoir pour les services de conférence des dépenses supplémentaires n'excédant pas 1 743 700 dollars, serait tenu compte sans l'état récapitulatif du coût total des services de conférence pour 1982 qui sera présenté ultérieurement à l'Assemblée générale durant la présente session.